

Séance du 06 mars 2019 - 18h00

Délibération N°2019/008  
Date de convocation : 14 février 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévilillers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-huit, le 06 mars 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis au Théâtre René Ledieu à Le Cateau Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

**Etaient présents (64 titulaires - 1 suppléant) :**

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Jean Félix MACAREZ
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian Payen	Pierre – Henri DUDANT
Laurent LOIGNON	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND – BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK	Agnès BERANGER
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE	Anne Sophie MERY – DUEZ
Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOST	Liliane RICHOMME
Alain RIQUET	Francis STOCLET	Martine THUILLIEZ
Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK	Gerard TAISNE
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean – Claude GERARD	Patrice BONIFACE	Jean – Louis CAUDRELIER
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Francis GOURAUD	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	

**Membres excusés (2) :**

Marc PLATEAU, Bertrand LEFEBVRE

**Membres absents (3) :**

Isabelle PIERRARD, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE,

**Membres ayant donné procuration (4) :**

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Hubert DEJARDIN à Michel HENNEQUART, Jean- Pierre RICHEZ à Frédéric BRICOUT, Chantal WAYEMBERGUE MAHY à Daniel FIEVET

Madame Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

**Objet : Subvention Maison d'Assistants Maternelles Sai**

Madame CAMPORELLI Estelle présidente de l'association « La Grange des Loupiots » sollicite la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis dans le cadre de l'installation d'une MAM à Saint-Hilaire-Lez-Cambrai.

La Maison d'Assistante Maternelle regroupe 2 assistantes maternelles pour une capacité d'accueil de 8 enfants. Il est précisé que la structure s'oblige à respecter les normes de sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2013/37 portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Vu les statuts de la Communauté de communes en date du 5 décembre 2013 (31/2013)

Vu les modifications des statuts de la Communauté de Communes portant définition des compétences n° 2015/142,

Vu la délibération n° 2017/093 portant création d'un règlement d'attribution de subvention aux Maisons d'Assistants Maternelles

Vu l'autorisation du maire pour l'ouverture d'une MAM sur le territoire communal en date du 26 septembre 2017,

Vu le dossier de demande de financement remis par l'association La Grange des Loupiots en date du 15 novembre 2018 et comportant l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction,

Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- ⇒ Attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la MAM de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai.
- ⇒ Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération,
- ⇒ Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 11 mars 2019  
et de la publication le 11 Mars 2019

Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 11 mars 2019

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIME

## **Demande de subvention par l'association « La Grange des Maison des Assistantes Maternelles à Saint-Hilaire-Lez-Cambrai**

Entre les soussignés,

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis dont le siège social est situé rue Victor Watremez - RD 643, ZA le bout des dix-neuf à Beauvois-En-Cambrésis, et représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON,

Et

L'association « La Grange des Loupiots », dont le siège est situé au 9, rue des écoles à Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, représentée par sa présidente, Madame Estelle CAMPORELLI,

### **EXPOSE**

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la Communauté de Communes a décidé d'apporter un nouveau soutien aux structures de garde de la petite enfance et plus particulièrement aux Maisons d'Assistantes Maternelles. Cette aide vise à accompagner le développement de modes de garde collective en milieu rural et dans les communes du territoires dépourvues de lieux d'accueil alors qu'une demande existe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2013/37 portant modification statutaire de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Vu les statuts de la Communauté de communes en date du 5 décembre 2013 (31/2013)

Vu les modifications des statuts de la Communauté de Communes portant définition des compétences n° 2015/142,

Vu la délibération n° 2017/093 portant création d'un règlement d'attribution de subvention aux Maisons d'Assistantes Maternelles

Vu l'autorisation du maire pour l'ouverture d'une MAM sur le territoire communal en date du 26 septembre 2017,

Vu le dossier de demande de financement remis par l'association La Grange des Loupiots en date du 15 novembre 2018 et comportant l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction,

Il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 : OBJET**

L'objet est le versement d'une subvention à l'association « La Grange des Loupiots » pour la création de la Maison des Assistantes Maternelles située au 9, rue des écoles à Saint-Hilaire-Lez-Cambrai pour l'acquisition de matériel dans le cadre son activité principale.

La structure peut prétendre à cette subvention car elle respecte les conditions d'éligibilité du règlement d'attribution des subventions aux Maisons d'Assistantes Maternelles. D'une part, les conditions requises pour l'attribution d'une subvention et d'autre part, pour la constitution du dossier.

## **Article 2 : Engagement de l'association**

L'association La Grange des Loupiots s'engage à procéder à l'acquisition du matériel correspondant au devis remis dans le dossier de demande de financement.

Elle transmettra dès sa réception la facture acquittée correspondante. Pour rappel, le bénéficiaire dispose d'un délai de 6 mois à compter de la réception du matériel pour fournir la facture à la Communauté d'Agglomération.

## **Article 3 : Engagement de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis**

La Communauté d'Agglomération s'engage à participer au financement du projet de l'association à hauteur de 1500 euros maximum.

La subvention sera versée sur preuve des factures acquittées.

## **Article 4 : Litiges**

En cas de litige, les parties porteront l'affaire devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à CAUDRY, le .....

Estelle CAMPORELLI,

Serge SIMEON,

Présidente,  
Association La Grange des Loupiots

Président de la Communauté d'Agglomération  
Du Caudrésis-Catésis,

Maire de Le Cateau-Cambrésis,

Conseiller Régional